

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 11 MARS 2009, À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DES APPALACHES
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	Michel Gagné	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Rock Rousseau	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Bruno Vézina	Irlande

EST ABSENT :

M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
----	-----------------	--------------

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

*« Vivez dans le présent ! Considérez votre passé pour ce qu'il est :
une somme d'expériences qui ont fait de vous ce que vous êtes
aujourd'hui. »*

(Ray Vincent, Il n'en tient qu'à vous)

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2009-03-5496

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal des séances précédentes
 - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 février 2009
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 14 janvier
 - 3.2.1. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
 - 3.2.2. Projet de régionalisation de certains services
 - 3.2.3. Thetford Mines HockeyVille 2009
 - 3.2.4. Projets éoliens communautaires
 - 3.2.5. La Minute touristique
 - 3.3. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 février 2009
4. Période de questions
5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité administratif du 3 mars 2009
6. Correspondance
 - 6.1. Résumé de la correspondance reçue
7. Demande de rencontre
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Logo de la MRC
 - 8.3. Règlement relatif à la rémunération des élus
 - 8.4. Règlement n°9 relatif à la fermeture des bureaux en été
 - 8.5. Contrat de service pour le système téléphonique
 - 8.6. Représentants de la MRC
 - 8.7. Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches
 - 8.8. Droit sur les carrières et sablières
 - 8.9. Entente spécifique de régionalisation de l'immigration
 - 8.10. Approche de coopération en réseau interministériel
 - 8.11. Programme de report de l'impôt foncier
 - 8.12. Évaluation foncière
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificat de conformité
 - 9.2. Révision du schéma d'aménagement et de développement
 - 9.2.1. Progression des portraits des municipalités
 - 9.2.2. Démarches à venir
 - 9.3. Règlement n°106 modifiant le schéma d'aménagement révisé
 - 9.4. Règlement n°107 modifiant le schéma d'aménagement révisé
 - 9.5. Règlement n°112 modifiant le schéma d'aménagement révisé
 - 9.5.1. Adoption du projet de règlement
 - 9.5.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis
 - 9.5.3. Assemblée publique de consultation
 - 9.5.4. Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la LAU
 - 9.5.5. Avis de motion
 - 9.5.6. Demande d'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
 - 9.6. Programme Partenaire pour la nature
 - 9.7. Demande d'agrandissement d'un îlot déstructuré
 - 9.8. Congrès annuel des aménagistes régionaux du Québec
 - 9.9. Utilisation d'églises dont le changement d'usage est envisagé
10. Réflexion stratégique de la MRC
 - 10.1. Plan de développement économique régional 2009-2019
 - 10.2. Localisation des bureaux de la MRC
11. Sécurité publique
 - 11.1. Sûreté du Québec
 - 11.2. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
12. Environnement

- 12.1. Comité de gestion du bassin de la rivière Saint-François
- 12.2. Crédit d'impôt à la rénovation relativement aux installations septiques
- 12.3. Comité inter-MRC pour la valorisation des matières résiduelles
- 12.4. Centre de tri pour la récupération
- 12.5. Programme de récupération des contenants de peintures vides
- 12.6. Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau
- 13. Développement économique
 - 13.1. Table de concertation régionale sur le transport collectif
 - 13.2. Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional
 - 13.2.1. Liaison Thetford Mines / Québec
 - 13.2.2. Demande d'aide pour le transport en milieu rural
 - 13.3. Tourisme-Amiante
 - 13.3.1. Comité de travail régional
 - 13.3.2. Modification de la représentativité de la MRC au Conseil d'administration
 - 13.4. Comité de diversification du Secteur Sud
 - 13.4.1. 16^e Conférence nationale de Solidarité rurale
 - 13.4.2. Représentant du secteur « Tourisme »
 - 13.4.3. Reddition de compte
 - 13.5. Internet haute vitesse – Comité MRC
 - 13.6. RénoVillage
 - 13.7. Politique culturelle
- 14. Pacte rural 2007-2014
 - 14.1. Projets locaux
 - 14.2. Bulletin de la ruralité
- 15. Demande de commandite
 - 15.1. Coopérative de câblodistribution de Saint-Jacques-de-Leeds
- 16. Demande d'appui
 - 16.1. Centre d'accès communautaire Internet
- 17. Varia
 - 17.1. Soirée Mérite sociocommunautaire
 - 17.2. Colloque du Conseil des aînés et des retraités de la MRC
 - 17.3. Semaine de la Famille 2009
 - 17.4. Fonds de la relève Desjardins
- 18. Prochaine rencontre
- 19. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2009

CM-2009-03-5497

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2009.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 11 février

3.2.1 Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

En fonction des informations reçues sur le programme « ICI on recycle », la rencontre demandée peut être remise en question.

3.2.2 Projet de régionalisation de certains services

L'appel d'intérêts pour les projets de service régional d'inspection en bâtiment et en environnement de même qu'en ingénierie a été transmis aux municipalités en date d'aujourd'hui.

3.2.3 Thetford Mines HockeyVille 2009

M. Luc Berthold dresse le bilan de cet événement.

MOTION DE FÉLICITATION

Une motion unanime de félicitations et de remerciements est adressée aux membres du comité organisateur pour avoir eu l'initiative de soumettre la candidature de la Ville de Thetford Mines dans le cadre du concours Hockeyville 2009 et pour avoir su partager leur engouement avec l'ensemble de la population de la région.

3.2.4 Projets éoliens communautaires

Le lancement de l'appel d'offres pour l'octroi du bloc d'énergie éolienne issu de projets communautaires a été reporté au 1er mai prochain. La question du prix maximum de 9,5 cents du kWh fixé pourrait être abordée.

3.2.5 La Minute touristique

Madame Josette Vaillancourt informe les membres du Conseil des événements à venir prochainement dans la région, notamment en ce qui concerne la campagne de financement du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines et l'assemblée générale annuelle de Tourisme-Amiante qui aura lieu le mercredi 25 mars prochain.

3.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2009

CM-2009-03-5498

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2009.

Adopté

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif du 3 mars 2009

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 3 mars 2009 est déposée.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Résumé de la correspondance

Le directeur général dépose le tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 9 février au vendredi 6 mars 2009.

7 DEMANDE DE RENCONTRE

7.1 Tourisme-Amiante

Lors de la séance ordinaire du mercredi 15 avril prochain, le Conseil recevra les représentants de Tourisme-Amiante à compter de 18 h 30.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2009-03-5499

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1^{er} au 28 février 2009 des comptes suivants, pour un montant total de 137 274,65 \$, et correspondant aux chèques numéros 6145 à 6165 inclusivement, pour un montant de 79 619,06 \$, dix (10) paiements automatiques, pour un montant de 27 337,05 \$, et quatre (4) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 30 318,54 \$.

Adopté

8.2 Logo de la MRC

CM-2009-03-5500

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le nouveau logo de la MRC, à savoir :



Adopté

8.3 Règlement relatif à la rémunération des élus

CM-2009-03-5501

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 111 relatif à la rémunération des élus.

Adopté

8.4 Règlement n°9 relatif à la fermeture des bureaux en été

Avis de motion est donné par M. Gerald McKenzie à l'effet qu'un règlement abrogeant le règlement numéro 9 relatif à la fermeture des bureaux en été sera adopté lors d'une séance ultérieure.

8.5 Contrat de service pour le système téléphonique

CM-2009-03-5502

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'entériner le renouvellement, auprès de l'entreprise Bell Canada, du contrat de service annuel du système téléphonique Norstar au coût de 456,84 \$ taxes de vente en sus.

Adopté

8.6 Représentants de la MRC

CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES

CM-2009-03-5503

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de désigner M. Ghislain Hamel à titre de représentant de la MRC au sein du Centre universitaire des Appalaches et de la Fondation du Centre universitaire des Appalaches.

Adopté

BUREAU DES DÉLÉGUÉS

CM-2009-03-5504

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement de désigner Mme Jessika Lacombe à titre de représentante de la MRC au sein du bureau des délégués et substitut désigné pour le secteur 2.

Adopté

8.7 Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches

Le directeur général présente un résumé des discussions tenues lors de la rencontre de la Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches qui a eu lieu le 19 février dernier. Une discussion s'en suit.

8.8 Droit sur les carrières et sablières

Le directeur général présente les divers sujets qui ont été traités à ce point lors de la Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches du 19 février et du comité de travail de l'Association des directeurs généraux des MRC du 24 février. Plusieurs questions et

éclaircissements seront adressés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, notamment :

- ⇒ la possibilité d'étendre l'utilisation des droits perçus à l'ensemble du réseau routier municipal;
- ⇒ une définition précise de l'organisme habilité pour initier une demande de partage des droits perçus lorsqu'un fonds régional a été institué en vertu de l'article 110.1;
- ⇒ une définition du territoire assujettissant les municipalités à l'obligation de percevoir les droits en fonction du bassin des routes municipales.

8.9 Entente spécifique de régionalisation de l'immigration

CM-2009-03-5505

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser le préfet de la MRC, Mme Hélène Faucher, à signer le protocole d'entente spécifique de régionalisation de l'immigration dans la Chaudière-Appalaches proposé.

Adopté

8.10 Approche de coopération en réseau interministériel

CM-2009-03-5506

Considérant que le gouvernement du Québec œuvre à mettre en place un mécanisme de partage de l'information géographique au sein de plusieurs de ses ministères identifié sous l'appellation « *Approche de coopération en réseau interministériel* » (ACRI);

Considérant que, dans le cadre de cet exercice, les MRC sont interpellées pour inclure les données qu'elles produisent actuellement en matière d'aménagement du territoire et d'évaluation foncière dans le programme ACRI;

Considérant que, pour ce faire, la MRC doit signer un addenda à la formule d'adhésion au Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) qu'elle a antérieurement signée;

Considérant que les MRC ont reçu la confirmation à l'effet que l'ajout de ces données au programme ACRI n'occasionnera aucun travail additionnel de sa part au niveau des données qu'elles fournissaient déjà;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Alain Gravel, à signer l'addenda proposé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la formule d'adhésion au Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT).

Adopté

8.11 Programme de report de l'impôt foncier

Copie d'une correspondance adressée par la Fédération québécoise des municipalités au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation est déposée, accompagnée d'une correspondance adressée à la MRC par les représentants d'un organisme qui s'identifie

comme le « Groupe Foncier Appalaches-Granit ». Ces deux documents traitent du projet de Programme de report de l'impôt foncier, notamment pour les propriétaires d'une résidence en bordure d'un plan d'eau. Une discussion s'en suit.

8.12 Évaluation foncière

Le directeur général présente un portrait des activités du Service de l'évaluation foncière et des ressources qui leur sont affectées. Une discussion s'en suit.

CM-2009-03-5507

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC à procéder à un appel de candidatures pour un nouveau poste d'inspecteur en évaluation.

Adopté

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n°294

CM-2009-03-5508

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 294 de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier les articles 3, 9, 69 et 92, la grille des spécifications à l'égard des zones 2326 I, 5024 P, 2827 I et 5915 R et le plan de zonage à l'égard des zones 2986 C, 3214 R et 3215 R.

Adopté

9.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement n°295

CM-2009-03-5509

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 295 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement sur les P.I.I.A. n° 212, dans le but de protéger et de mettre en valeur l'église St-John the Divine.

Adopté

9.1.3 Ville de Thetford Mines – Règlement n°293

CM-2009-03-5510

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 293 de la Ville de Thetford Mines, décrétant une dépense et un emprunt de 2 550 000 \$, pour des travaux d'infrastructures concernant le bassin de rétention secteur Appalaches et les développements domiciliaires du Boisé du Golf et du prolongement des rues Lisée, Bélanger et du Collège.

Adopté

** Nous notons le départ de M. Gérald McKenzie. Il est 21 h 10.*

9.2 Révision du schéma d'aménagement et de développement

9.2.1 Progression des portraits des municipalités

Le directeur général présente un état d'avancement des travaux relatifs à la conception du portrait des municipalités. À titre d'exemple, le portrait établi pour la municipalité d'Adstock est présenté. Une discussion s'en suit.

9.2.2 Démarches à venir

Un projet d'échéancier révisé des activités à être réalisées en vue de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement de la MRC est présenté. Le personnel du Service de l'aménagement du territoire rencontrera chacune des municipalités de la MRC au cours des prochaines semaines pour discuter du portrait de leur territoire respectif.

9.3 Règlement n°106 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CM-2009-03-5511

Considérant l'entrée en vigueur du règlement numéro 106 en date du mercredi 4 mars dernier;

Considérant les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la ville de Thetford Mines devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 106 de la MRC, et modifiant le schéma d'aménagement révisé, par un renvoi à celui adopté lors de la séance du Conseil des maires du 10 septembre 2008 en vertu de la résolution numéro CM-2008-09-5353.

Adopté

9.4 Règlement n°107 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CM-2009-03-5512

Considérant l'entrée en vigueur du règlement numéro 107 en date du lundi 2 mars dernier;

Considérant les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités de Saint-Fortunat, Disraeli Paroisse, ville de Disraeli et Saint-Adrien d'Irlande devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 107 de la MRC, et modifiant le schéma d'aménagement révisé, par un renvoi à celui adopté lors de la séance du Conseil des maires du 8 octobre 2008 en vertu de la résolution numéro CM-2008-10-5379.

Adopté

9.5 Règlement n°112 modifiant le schéma d'aménagement révisé

9.5.1 Adoption du projet de règlement

CM-2009-03-5513

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 112 du schéma d'aménagement de la MRC afin d'agrandir l'affectation agroforestière de service d'une superficie de 1,5 hectare dans la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

Il est de plus résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification du schéma.

Adopté

9.5.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

CM-2009-03-5514

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

9.5.3 Assemblée publique de consultation

CM-2009-03-5515

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 112, soit tenue à la salle municipale de la Paroisse de Disraeli, 8306, route 112, Paroisse de Disraeli, et de déléguer au directeur général le pouvoir d'en fixer la date et l'heure.

Adopté

9.5.4 Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

CM-2009-03-5516

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de nommer Messieurs Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Mme Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

9.5.5 Avis de motion – Règlement n° 112 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Un avis de motion est donné par Mme Nicole Bourque à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'agrandir l'affectation agroforestière de service d'une

superficie de 1,5 hectare dans la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

9.5.6 Demande d'avis au ministre des Affaires municipales et des Régions

CM-2009-03-5517

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis relativement au projet de règlement numéro 112.

Adopté

9.6 Programme Partenaire pour la nature

Présentation de ce nouveau programme annoncé par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 22 janvier dernier.

9.7 Demande d'agrandissement d'un îlot déstructuré

La demande déposée par la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce est référée au Comité consultatif agricole pour analyse et recommandation.

9.8 Congrès annuel des aménagistes régionaux du Québec

CM-2009-03-5518

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'aménagiste de la MRC à participer au Congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, les 29 et 30 avril prochain, à Québec, à défrayer les coûts d'inscription au montant de 330 \$, plus les taxes de vente applicables, et à lui rembourser ses frais de déplacement selon les procédures en vigueur à la MRC.

Adopté

9.9 Utilisation d'églises dont le changement d'usage est envisagé

Le directeur général résume l'entente intervenue entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et l'archevêque du diocèse catholique romain de Québec relativement à l'utilisation d'églises dont le changement d'usage est envisagé.

10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC

10.1 Plan de développement économique régional 2008-2018

Un retour sur la présentation du mercredi 18 février dernier est effectué.

ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CM-2009-03-5519

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter le document de la planification stratégique 2009-2019 tel que déposé.

Adopté

MANDAT DE RÉALISATION DU PLAN D'ACTION

CM-2009-03-5520

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de mandater la Société de développement économique de la région de Thetford pour élaborer un plan d'action pour chacune des sept (7) priorités identifiées au document de la Planification stratégique 2009-2019 de la MRC.

Il est également résolu de mandater le Comité de planification stratégique de la MRC pour effectuer le suivi de ce mandat.

Adopté

10.2 Localisation des bureaux de la MRC

Un suivi du dossier est effectué. La demande formulée par Tourisme-Amiante pour être regroupée avec la MRC et la SDERT a été référée au Comité des immobilisations.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Sûreté du Québec

La prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le vendredi 20 mars prochain. Les municipalités seront invitées à transmettre à la Sûreté du Québec leurs besoins en effectifs additionnels pour leurs activités estivales 2009.

11.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Le directeur général effectue un retour sur la rencontre du Comité technique tenue le mardi 10 mars. Il dresse un état d'avancement des travaux et des étapes à venir. Il présente un modèle de la fiche synthèse qui sera réalisée pour chacune des municipalités.

M. Paul Grenier demande au Comité de Sécurité incendie de revoir sa décision de ne pas élargir le cadre du Comité technique pour y adjoindre la directrice générale de la municipalité d'East Broughton.

12 ENVIRONNEMENT

12.1 Comité de gestion du bassin de la rivière Saint-François

CM-2009-03-5521

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement :

- ⇒ d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle de la MRC au COGESAF, au montant de 50,00 \$;
- ⇒ de désigner Mme Hélène Faucher, préfet, à titre de représentante de la MRC.

Adopté

12.2 Crédit d'impôt à la rénovation relativement aux installations septiques

CM-2009-03-5522

Considérant que le ministre des Finances du Québec a annoncé, en janvier dernier, la création d'une nouvelle mesure donnant accès à un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielle;

Considérant que le gouvernement du Canada a également annoncé, lors du budget 2009, la création d'un crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire;

Considérant que, pour bénéficier de ces crédits d'impôt, les dépenses engagées par un particulier doivent répondre à certains critères pour que les travaux soient reconnus;

Considérant que les travaux relatifs à l'installation d'une fosse septique et à l'aménagement d'un champ d'épuration ne sont pas reconnus par les nouvelles mesures;

Considérant que le milieu municipal a l'obligation d'appliquer le règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (LRQ, c. Q-2, r.8);

Considérant que dans une perspective de développement durable et de protection de l'environnement, il est dans l'intérêt de tous que les résidences isolées soient dotées d'installations septiques performantes et conformes à la réglementation existante;

Considérant que plus de 40 % des quelques 16 000 résidences isolées des municipalités comprises dans le territoire de la MRC des Appalaches ne sont pas desservies par un réseau d'égout public et, de ce fait, doivent être dotées d'une fosse septique et d'un champ d'épuration;

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement de demander aux gouvernements provincial et fédéral de revoir les critères entourant leur programme respectif de crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielle afin d'inclure les travaux relatifs à l'installation d'une fosse septique et à l'aménagement d'un champ d'épuration dans la liste des travaux admissibles.

Adopté

12.3 Comité inter-MRC pour la valorisation des matières résiduelles

La MRC, à titre de mandataire des autres municipalités partenaires, est à l'étape d'initier le processus d'appel de qualification, une vérification juridique du document de travail ayant été effectuée. Une discussion s'en suit.

APPEL DE QUALIFICATION

CM-2009-03-5523

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC à procéder à un appel de qualification pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles générées par les municipalités parties au comité inter-MRC en place.

Adopté

COMITÉ DE SÉLECTION

CM-2009-03-5524

Considérant les dispositions législatives applicables en la matière;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de former un comité de sélection, dans le cadre du processus d'appel de qualification pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles générées par les municipalités parties au comité inter-MRC, composé des personnes suivantes, à savoir :

- ⇒ M. Alain Gravel, directeur général de la MRC des Appalaches;
- ⇒ M. Daniel Cyr, ingénieur, de la Ville de Thetford Mines;
- ⇒ M. Claude Plourde, directeur de l'hygiène du milieu et des ressources matérielles à la MRC de la Nouvelle-Beauce;
- ⇒ M. François Roberge, technicien à l'environnement à la MRC Robert-Cliche;
- ⇒ M. Éric Paquet, directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan;
- ⇒ M. Roger Turcotte, secrétaire-trésorier à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

Adopté

12.4 Centre de tri pour la récupération

Le directeur général présente un résumé sommaire de la rencontre des usagers du centre Récupération Frontenac du 23 février dernier et autres développements récents en la matière. Une discussion s'en suit.

12.5 Programme de récupération des contenants de peintures vides

Après discussion, il a été convenu de ne pas donner suite à ce programme proposé par la Fédération québécoise des municipalités, en partenariat avec Éco-Peinture.

12.6 Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau

CM-2009-03-5525

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser la préfet de la MRC à participer au Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau, les 1^{er}, 2 et 3 juin prochain, à Sherbrooke, à défrayer les coûts d'inscription au montant de 150 \$, plus les taxes de vente applicables, et à lui rembourser ses frais de déplacement selon les procédures en vigueur à la MRC.

Adopté

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Table de concertation régionale sur le transport collectif

CM-2009-03-5526

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de mandater le directeur général de la MRC à titre de représentant du territoire au sein de la *Table de concertation régionale sur le transport collectif en Chaudière-Appalaches* mise en place par la direction régionale du ministère des Transports.

Adopté

13.2 Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional

13.2.1 Liaison Thetford Mines / Québec

Un retour est effectué sur le rapport déposé par le Centre d'expertise en transport intermodal (CETI) relativement à la liaison Thetford Mines / Québec.

CM-2009-03-5527

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement de former un comité d'étude sur la liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Québec composé de la préfet de la MRC, Mme Hélène Faucher, de Mme Nicole Bourque et du directeur général de la MRC, M. Alain Gravel.

Adopté

13.2.2 Demande d'aide pour le transport en milieu rural

Un retour est effectué sur une rencontre pour le transport collectif en milieu rural, tenue le 17 février dernier à la MRC, à la demande d'un comité de travail régional.

CM-2009-03-5528

Considérant les modalités d'application 2007-2011 du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

Considérant qu'en vertu du Volet 1 de ce programme, une aide financière peut être accordée à une MRC pour la production d'une étude des besoins et de faisabilité d'un projet visant le développement du transport collectif en milieu rural;

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de demander au ministère des Transports une aide financière d'un montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, afin de financer la production d'une étude des besoins et de faisabilité d'un projet visant le développement du transport collectif en milieu rural sur le territoire de la MRC.

Adopté

13.3 Tourisme-Amiante

13.3.1 Comité de travail régional

La préfet effectue un résumé des discussions tenues lors de la séance de travail MRC / SDERT / Tourisme-Amiante qui a eu lieu le mardi 24 février dernier. Une discussion s'en suit.

13.3.2 Modification de la représentativité de la MRC au Conseil d'administration

CM-2009-03-5529

Considérant que Tourisme-Amiante a avisé la MRC de la modification de la représentativité au sein de son conseil d'administration qui entrera en vigueur en date du mercredi 25 mars prochain;

Considérant qu'en vertu de cette modification, la MRC doit déléguer un total de trois (3) représentants en fonction d'un partage du territoire sur une base géographique;

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de mandater les personnes suivantes pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration de Tourisme-Amiante, à savoir :

- ⇒ M. Philippe Chabot, maire de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, pour représenter les municipalités du Secteur Nord-Est;
- ⇒ et Mme Josette Vaillancourt, maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, pour représenter les municipalités du Secteur Sud-Ouest.

Il est également résolu de déléguer à la Ville de Thetford Mines la compétence de désigner le représentant pour le Secteur Centre, dédié à celle-ci.

Adopté

13.4 Comité de diversification du Secteur Sud

13.4.1 16^e Conférence nationale de la Solidarité rurale

CM-2009-03-5530

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de recevoir favorablement la recommandation du Comité de diversification du Secteur Sud et d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 9 000 \$, à partir des fonds

disponibles au « *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* », afin de permettre à deux (2) représentants de chacune des huit (8) municipalités parties à l'entente de même qu'à la chargée de projet de participer à la 16^e Conférence nationale de Solidarité rurale, sur les services de proximité, qui aura lieu à Montmagny, les 25, 26 et 27 mars prochain.

Adopté

13.4.2 Représentant du secteur « Tourisme »

CM-2009-03-5531

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de recevoir favorablement la recommandation du Comité de diversification du Secteur Sud et de désigner M. Gérard Nadeau, de l'Auberge La Chanterelle de Disraeli, à titre de représentant du secteur « Tourisme » au sein de ce comité de même que M. André Bédard, du camping Le grand bleu de Saint-Joseph-de-Coleraine, à titre de substitut.

Adopté

13.4.3 Reddition de compte

CM-2009-03-5532

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter la reddition de compte pour l'exercice 2008-2009 du « *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* » pour le Secteur Sud de la MRC.

Adopté

13.5 Internet haute vitesse – Comité MRC

CM-2009-03-5533

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'octroi d'un mandat à la firme d'ingénieurs-conseils Fréchette LGL pour la réalisation d'une étude de déploiement du service Internet Haute vitesse sur le territoire de la MRC, au montant maximal de 24 800 \$, taxes de vente incluses, et de fixer au 1^{er} mai l'échéance pour le dépôt d'un rapport d'étude.

Adopté

13.6 RénoVillage

Le directeur général présente un compte rendu des dossiers traités par municipalité au cours de l'exercice financier 2008-2009.

13.7 Politique culturelle

CM-2009-03-5534

Considérant le processus initié par la MRC en 2007 relativement à l'élaboration d'une première politique culturelle régionale;

Considérant les consultations menées au cours de cette période auprès des municipalités rurales et de la population concernée;

Considérant que le projet de politique culturelle a obtenu l'assentiment unanime des participants à la Journée de la ruralité tenue le samedi 24 janvier dernier;

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'adopter la première politique culturelle de la MRC des Appalaches telle que déposée.

Il est également résolu que les politiques culturelles locales déjà adoptées par les villes de Disraeli et de Thetford Mines demeurent en vigueur sur leur territoire respectif le temps de procéder à leur arrimage avec la politique culturelle régionale.

Adopté

14 PACTE RURAL 2007-2014

14.1 Projets locaux

PAROISSE DE DISRAELI

CM-2009-03-5535

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Disraeli Paroisse relativement à l'élaboration d'une signature graphique pour la municipalité, pour un montant demandé au Pacte rural de 3 200 \$ sur un coût total de 4 000 \$;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 3 200,00 \$.

Adopté

PAROISSE DE DISRAELI

CM-2009-03-5536

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Disraeli Paroisse relatif à la Phase 2 du projet du sentier équestre, pour un montant demandé au Pacte rural de 3 320 \$ sur un coût total de 4 150 \$;

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 3 320,00 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'IRLANDE

CM-2009-03-5537

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité

d'Irlande relatif à la mise aux normes du Centre culturel Holly Trinity, pour un montant demandé au Pacte rural de 20 386 \$ sur un coût total de 25 482 \$;

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 20 386,00 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS

CM-2009-03-5538

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds relatif au réaménagement des aires de jeux de l'école la Passerelle, pour un montant demandé au Pacte rural de 30 000 \$ sur un coût total de 178 485 \$;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 30 000,00 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

CM-2009-03-5539

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande relatif à l'amélioration des infrastructures sportives et récréatives, pour un montant demandé au Pacte rural de 36 000 \$ sur un coût total de 120 000 \$;

Il est proposé par M. Michel Gagné et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 36 000,00 \$.

Cette acceptation est conditionnelle à ce que la municipalité dépose à la MRC la confirmation de l'obtention du financement gouvernemental indiqué au dossier soumis.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

CM-2009-03-5540

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande relatif à la fabrication et à l'installation de panneaux d'identification pour la municipalité, pour un montant demandé au Pacte rural de 3 000 \$ sur un coût total de 5 000 \$;

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 3 000,00 \$.

Cette acceptation est conditionnelle à ce que la municipalité dépose à la MRC la résolution requise.

Adopté

14.2 Bulletin de la ruralité

CM-2009-03-5541

Considérant la recommandation formulée par les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 relativement à la publication et à la distribution d'un bulletin de la ruralité, pour un montant demandé au Pacte rural de 10 000 \$;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'accueillir favorablement la recommandation du Comité du Pacte rural 2007-2014 et d'autoriser une dépense d'un montant maximum de 10 000,00 \$, à même l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 réservée aux projets régionaux, pour la publication et la distribution de la première édition du « *Bulletin de la ruralité* ».

Adopté

15 DEMANDE DE COMMANDITE

15.1 Coopérative de câblodistribution de Saint-Jacques-de-Leeds

La MRC ne peut donner suite à la demande de financement soumise par la Coopérative pour la modernisation de son réseau puisqu'elle ne dispose d'aucun fonds disponible à cette fin.

16 DEMANDE D'APPUI

16.1 Centre d'accès communautaire Internet

CM-2009-03-5542

Considérant que le Programme d'Accès communautaire (PAC) et l'Initiative jeunesse du PAC prendront fin puisqu'ils n'ont obtenu aucune confirmation ou financement supplémentaire leur permettant de poursuivre le programme au-delà du 31 mars prochain;

Considérant l'apport positif de ces programmes pour notre région et pour nos concitoyennes et concitoyens;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de demander à l'honorable Tony Clément, ministre de l'Industrie, d'adopter les mesures appropriées afin d'assurer la continuité du Programme d'Accès communautaire (PAC) et l'Initiative jeunesse du PAC.

Adopté

17 VARIA

17.1 Soirée Mérite sociocommunautaire

Cette activité est organisée par la Corporation de développement communautaire de L'Amiante et aura lieu le jeudi 2 avril prochain, à 18 heures, au Club Aramis de Thetford Mines, au coût de 25 \$ par personne.

17.2 Colloque du Conseil des aînés et des retraités de la MRC

Cette activité est organisée sous le thème « À l'écoute du proche aidant » et aura lieu le mardi 24 mars prochain, à 8 h 45, au Club Aramis de Thetford Mines, au coût de 10 \$ par personne.

17.3 Semaine de la Famille 2009

Un rappel est effectué à l'effet que les municipalités sont invitées à participer à cette activité dont l'édition 2009 se tiendra du 11 au 17 mai prochain.

17.4 Fonds de la relève Desjardins

CM-2009-03-5543

Considérant que les Caisses Desjardins de L'Amiante, à la suite de la tenue d'un forum régional portant sur le leadership économique en octobre 2005, ont mis en place un « *Fonds d'aide au milieu* », d'un montant de 700 000 \$, pour appuyer par des budgets de développement les initiatives touchant les champs d'interventions spécifiques à développer identifiées;

Considérant qu'en 2006, la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) a développé et présenté un programme permettant une intervention directe au niveau du recrutement et de l'identification de la relève apte à assurer la pérennité des entreprises de notre région;

Considérant qu'afin d'encourager la relève entrepreneuriale et ainsi faciliter le transfert des entreprises, les Caisses de L'Amiante ont convenu de consacrer, sur une période de trois (3) ans, une somme de 300 000 \$ dans un « *Fonds de la relève entrepreneuriale* », en confiant la gestion de ce programme à la SDE région de Thetford;

Considérant l'apport positif de ce programme pour notre région et pour nos concitoyennes et concitoyens, comme en témoigne le bilan du « *Fonds de relève entrepreneuriale Desjardins* » au 31 décembre 2008, qui a permis une intervention directe dans 36 projets de relève d'entreprises, pour une contribution totale du fonds de 212 348 \$ et des investissements totaux de 21 555 447 \$, ainsi que la création ou le maintien de près de 200 emplois;

Considérant que le « *Fonds de relève entrepreneuriale Desjardins* » arrive à son échéance et qu'il reste encore beaucoup de travail à faire dans ce secteur;

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de demander aux Caisses Desjardins de L'Amiante de poursuivre leur engagement exceptionnel envers le développement économique et

social de notre région en maintenant l'entièreté de l'enveloppe initiale de 300 000 \$ consacrée au « *Fonds de relève entrepreneuriale Desjardins* », jusqu'à épuisement complet des ressources financières allouées en mai 2006.

Il est également résolu de lancer dès maintenant un appel aux Caisses Desjardins de L'Amiante en vue de recapitalisation éventuelle de l'enveloppe attribuée au « *Fonds de relève entrepreneuriale Desjardins* » pour une autre période de (3) années.

Adopté

18 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 15 avril 2009.

19 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2009-03-5544

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 50.

Adopté

HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET

ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER